

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE_2021_027

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 mai 2021

Nombre
de Conseillers en exercice 14
de Présents 13
de Votants 13

L'an deux mille vingt-et-un et le onze mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Enfouissement des réseaux de communication électroniques dans le centre du village

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRIKX Kris, GASSEND Christian

Absents : Jean-Marie MARTIN

Excusés :

Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Jean-Louis ROUSSELET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 04/05/2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a le projet d'enfouir les réseaux dans le centre du village. La gestion de l'enfouissement des réseaux humides a été transférée à Provence Alpes Agglomération mais la commune reste néanmoins maître d'ouvrage.

Ces travaux devraient être réalisés au courant de l'année 2022.

Monsieur le Maire ajoute que dans ce contexte, la société Orange a transmis un devis à la commune pour un montant de 7 267.11 € HT soit 8 720.53 € TTC ainsi qu'une convention de « déplacement en souterrain à des fins esthétiques des réseaux aériens de communications électroniques » et qu'il convient de délibérer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Orange pour un montant 7 267.11 € HT soit 8 720.53 € TTC

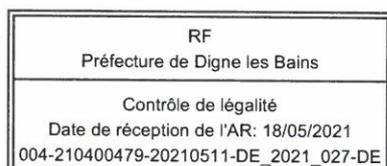
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.



Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
Le Maire,
Antoine ARENA

